

*je trie, tu tries, nous recyclons...*

**SUR LE TERRITOIRE  
D'ARDENNE MÉTROPOLÉ !**

# **GUIDE DU TRI**

## **LE TRI, UN GESTE SIMPLE**



# Tous les emballages se trient !

Aujourd'hui, le recyclage évolue et nous permet de trier encore plus. Dans les Ardennes, on trie tous les emballages, même en plastique ! Les papiers, les briques alimentaires, les emballages en carton, en métal et désormais, tous les emballages en plastique se trient !



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



Papiers, journaux, magazines



À plat et non déchiquetés



Briques alimentaires



Emballages en carton

[En plus, dans les Ardennes]



Barquettes



Sacs et sachets



Films



Pots et boîtes



Pas besoin de les laver...  
Il suffit qu'ils soient bien vidés !

# Optimiser le remplissage des bacs ou des sacs de tri !

Les sacs ou les bacs de tri sont destinés à la collecte sélective. Ils doivent **uniquement contenir des emballages** ! Pour gagner de la place dans vos bacs ou sacs de tri, vous pouvez **compacter les emballages** en les aplatissant dans le sens de la longueur comme illustré ci-dessous :



Boîte en carton



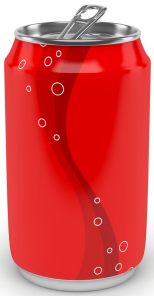
Boîte en carton compactée



Bouteille plastique



Bouteille plastique compactée



Canette métallique



Canette métallique compactée



Brique alimentaire



Brique alimentaire compactée

## Test réalisé avec des bouteilles en plastique !

Voici l'exemple le plus parlant réalisé avec des bouteilles : alors qu'un sac en contient en moyenne une vingtaine, on peut sans problème en mettre deux fois plus en les aplatissant horizontalement.

**Emballages compactés = Volume et sacs économisés !**

**20** bouteilles non compactées



**50** bouteilles compactées



# Les emballages en verre

Le verre est un matériau millénaire et recyclable à l'infini !

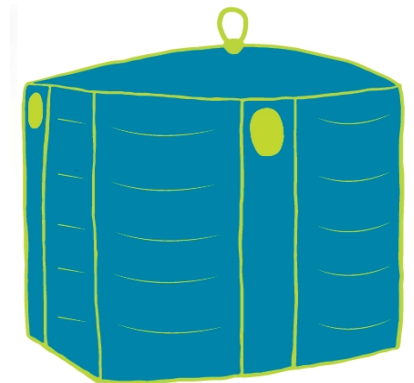
→ Pour la quiétude et la tranquillité de tous, merci de respecter les heures de dépôts de 8h à 20 h.



Pots, bocaux, flacons



Bouteilles



Interdits : vaisselle, porcelaine, vitres,  
bouchons, capsules, couvercles...

Les interdits se trient aussi...



Bouchons en liège,  
vaisselle cassée



Déchèterie



Capsules, couvercles



# Le compostage individuel

Je fabrique mon terreau, j'embellis mon jardin et j'allège ma poubelle !

## Les déchets de cuisine



Restes de repas  
(hors viande et sauce)



Épluchures,  
coquilles d'œufs,  
marcs et filtres à café

**Exemples :** restes de pain, sachets de thé, papiers absorbants, mouchoirs en papier, papiers journaux, agrumes (en petites quantités).

## Les déchets de jardin



Tontes



Branchages, feuillages

**Exemples :** fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, orties, pissenlits, paille, sciure de bois, algues, fumier.



**Interdits :** fromages, laitages, couches culottes, litières, huile, mégots, cheveux, sacs aspirateurs, crustacés, sable, huîtres, charbon, viandes et poissons.



**Interdits :** résineux (thuyas, laurier, sapin...), os, terre, cailloux, excréments.

# Que déposer en déchèterie ?

Objets encombrants, dangereux et hors d'usage, c'est ici !

Ces sites vous permettent d'apporter **vos déchets encombrants** (meubles, ferrailles, gravats, déchets verts ou autres...) **et vos déchets dangereux**, en les déposant dans des contenants spécifiques en vue de les éliminer ou de les valoriser.

Ces déchets **ne peuvent pas être collectés de façon traditionnelle** par les services de ramassage des ordures ménagères **en raison de leur taille, de leur quantité ou de leur nature.**



## Les déchets acceptés en déchèterie



ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



GRAVATS / INERTES



PNEUMATIQUES



CARTONS



DEEE



AMEUBLEMENT



LAMPES



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



VERRES



BATTERIES



DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



PAPIERS



PILES  
ET ACCUMULATEURS



BOIS TRAITÉ



**Interdits** : les ordures ménagères, les emballages recyclables (déjà collectés en porte à porte), les bouteilles de gaz, les tôles fibrociment, les déchets de soins, les déchets radioactifs et explosifs.

# Déchèteries : coordonnées et horaires

## **AIGLEMONT 03 24 35 38 80**

Rue Marcel Dorigny  
Mercredi de 9 h à 12 h  
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Horaires d'hiver (01/10>31/03)

Mercredi et samedi  
De 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

## **CHARLEVILLE MEZIERES 03 24 37 46 10**

Savigny Pré - Rue de Savigny Pré  
Du lundi au samedi  
De 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

## **LUMES 03 24 27 26 92**

Rue de la Vieille Meuse  
Lundi de 9 h à 12 h  
Mercredi de 14 h à 17 h  
Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

## **FLIZE 03 24 56 91 64**

Route de Boutancourt  
Du mardi au samedi  
De 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h

## **MONTCY-NOTRE-DAME 03 24 35 38 80**

Le Waridon - 24 rue Emile Mabilbe  
Du lundi au samedi  
De 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

## **GLAIRE 03 24 56 98 23**

Route de Bellevue  
Du lundi au samedi  
De 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

## **POURU-SAINT-REMY 03 24 56 29 76**

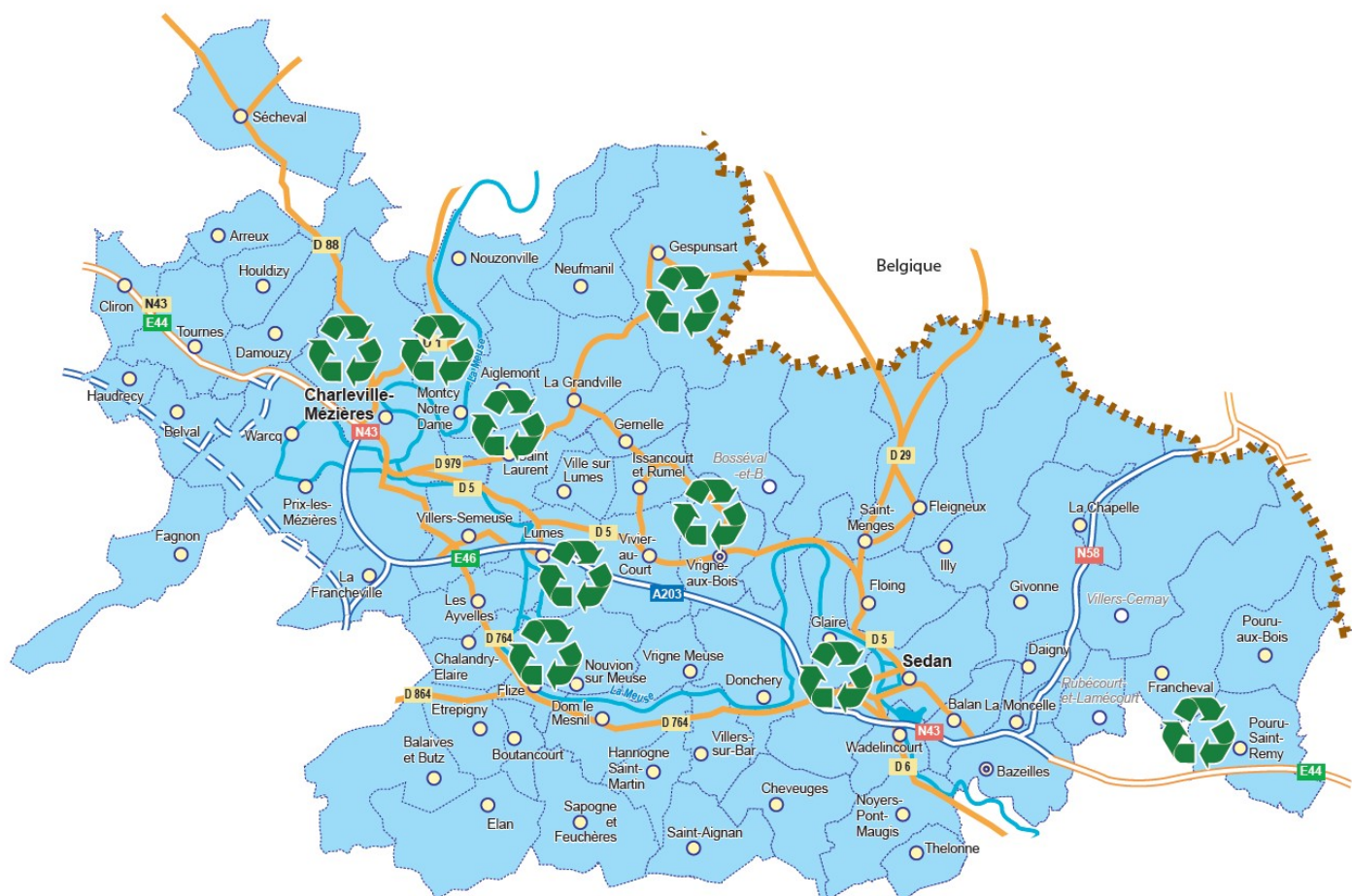
Rue de la gare  
Mercredi et samedi  
De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

## **GESPUNSAART 03 24 54 62 16**

Rue de l'Auche  
Horaires d'été (01/04>30/09)  
Mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h  
Samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

## **VRIGNE-AUX-BOIS 03 24 58 28 47**

Rue des Ourliquettes - ZI  
Du mardi au samedi  
De 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h



# L'accès en déchèterie

L'accès est limité aux véhicules de tourisme et aux véhicules légers attelés d'une remorque, aux fourgonnettes et fourgons, dans tous les cas le poids du véhicule ne doit pas excéder 3,5 tonnes.

→ Pour les particuliers, résidant sur le territoire de l'Agglomération, l'accès est gratuit.

→ Pour les artisans et commerçants, l'accès est payant et uniquement autorisé sur les sites de Montcy-Notre-Dame, Glaire et Vrigne-aux-Bois car le type et le volume de leurs déchets professionnels n'entrent pas dans la catégorie des ménages, même s'ils sont valorisables.



L'accès aux déchèteries le week-end est interdit à tout professionnel.

# Les quantités autorisées

**Pour les particuliers** : Le volume maximum des apports est limité à **1m<sup>3</sup> par jour**. Si vous devez déposer plus d'1m<sup>3</sup>, adressez-vous préalablement aux services suivants la déchèterie de votre secteur.

**Pour les professionnels** : le volume des apports doit être inférieur à **10 m<sup>3</sup> par jour**.

→ déchèteries du secteur de Charleville-Mézières : 03 24 35 38 80

- ✓ Charleville-Mézières (Savigny-Pré)
- ✓ Montcy-Notre-Dame (le Waridon)
- ✓ Aiglemont
- ✓ Gespunsart

→ déchèterie du secteur de Sedan : 03 24 27 26 92

- ✓ Flize
- ✓ Vrigne-aux-Bois
- ✓ Glaire
- ✓ Poursu-Saint-Rémy
- ✓ Lumes

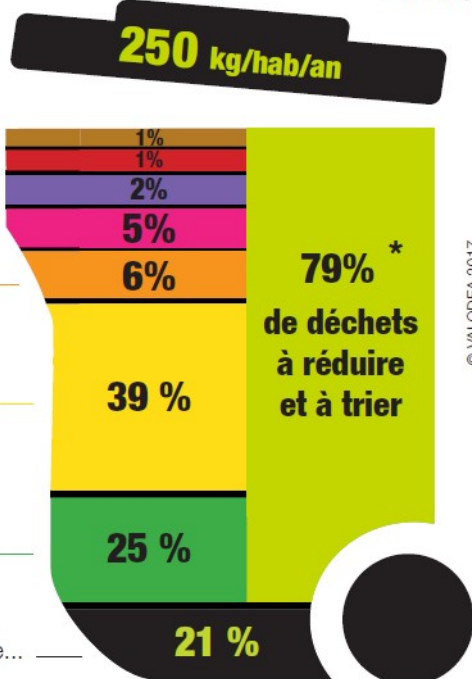
**N'oubliez pas : le gardien est là pour vous aider à identifier la nature de vos déchets et à bien trier !**

# Que jette un ardennais ?

Composition actuelle des ordures ménagères (sac/bac noir)

Sur 250 kg/hab/an d'ordures ménagères produites (sacs noirs), **seuls 53 kg, soit 21 % sont des déchets résiduels**, c'est-à-dire **inévitables** et actuellement **non valorisables**. Les autres déchets peuvent donc être détournés grâce au tri (collecte sélective, compostage ou dépôt en déchèterie) et évités grâce à de nouvelles habitudes (éco-consommation, réemploi, réutilisation...).

**STOP,**  
Changeons nos habitudes



© VALODEA 2017

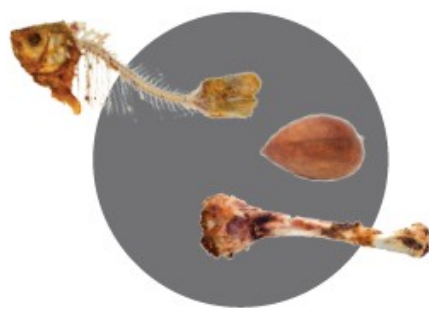
\*197 kg/hab/an de déchets peuvent être évités grâce au tri et à de nouvelles habitudes !

## Les ordures ménagères

Presque plus rien dans le sac/bac...



Déchets d'hygiène



Restes de repas non compostables



Vaisselle cassée



Autres déchets non valorisables



# Les déchets spécifiques

→ **Les médicaments** sont à rapporter en pharmacie, de même que les seringues et les stylos en auto traitement.



→ **Les piles et accumulateurs** peuvent être rapportés dans les points de vente, ou bien dans les déchèteries du territoire.

→ **Les vêtements** sont à déposer dans les conteneurs spéciaux ou auprès des associations caritatives.



→ **Les bouchons en liège** peuvent être rapportés dans les déchèteries de Flize, Glaire, Vrigne-aux-Bois et Montcy-Notre-Dame.

→ **Les capsules Nespresso** sont acceptées dans les déchèteries de Flize, Glaire, Lumes, Pouru-Saint-Rémy et Vrigne-aux-Bois.



# Autres conseils pour réduire vos déchets

→ **Acheter et consommer autrement !**

En faisant mes courses, je privilégie l'achat de produits vendus en grands conditionnement, à la coupe, rechargeables, réparables et ayant une longue durée de vie.

→ **Prolonger la durée de vie !**

Avant de jeter un objet, je peux me poser ces quelques questions : est-il réutilisable ou réparable ? Peut-il être utile à quelqu'un d'autre ? Je peux revendre certains objets ou les donner à des associations caritatives (meubles, jouets, vêtements...). Quelques exemples de réutilisation d'objets de la vie quotidienne : les bocaux en verre réutilisables pour les confitures, les boîtes en carton pour le rangement !

→ **Certains encombrants peuvent également être donnés aux associations :**

**Emmaüs Ardennes**  
Ferme de Briancourt  
08350 Vrigne-aux-Bois  
Tél. : 03 24 52 29 34

**Bell'Occas**  
19 route de Rocroi  
08260 Auvillers-les-Forges  
Tél. : 03 24 54 57 34

# Foire aux questions sur le tri

Avec les nouvelles consignes de tri désormais en place sur le département des Ardennes, les usagers se posent beaucoup de questions, c'est pourquoi, nous vous proposons en partie d'y répondre. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter Ardenne Métropole.

## → Peut-on mettre les barquettes en polystyrène au tri ?

**Oui**, ce sont des emballages. Par contre, les cales et les confettis en polystyrène contenus dans les cartons d'électroménagers par exemple, sont à déposer en déchèterie de par leur taille.

## → Les emballages composés de plusieurs matières (carton et plastique par ex), sont-ils acceptés au tri ?

**Oui, mais** il faut les séparer au moment de les jeter. Le centre de tri sépare les déchets par matière à l'aide de trieuses optiques (caméras) et cela risque de conduire à des erreurs (ex : du carton dans les plastiques ou inversement). Les opercules/films de certains emballages sont aussi d'une matière différente de celle de l'emballage en lui-même (ex : barquette de beurre et opercule/film en aluminium). Il faudra donc séparer les opercules des pots/ boîtes ou barquettes avant de les jeter au tri (ex : pot de yaourt, barquette de beurre, de viande, de jambon, de lardons...).

## → La vaisselle jetable est-elle acceptée dans le tri ?

**Non**, la vaisselle jetable n'est pas un emballage. D'ici 2020, la vaisselle jetable en plastique sera interdite et seule la vaisselle compostable sera commercialisée. Une solution économique et écologique : la vaisselle réutilisable !

Un doute, une question  
sur le tri de vos déchets ?  
☎ 0800 29 83 55 (appel gratuit)  
[www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr)

## Pour plus d'informations sur le tri et la réduction des déchets

Le guide des déchets et la réglette mémo-tri  
disponible en ligne sur [valodea.fr](http://valodea.fr)



# Rappel pratique pour la collecte

Pour un service de qualité, merci de respecter les quelques consignes suivantes quant à la présentation de vos déchets à la collecte :

- Sortez vos bacs/sacs de tri ou vos bacs/sacs d'ordures ménagères de préférence lorsqu'ils sont **pleins**.
- Pour les **collectes du matin** : vos bacs doivent être sortis la veille à partir de **19 h** et avant **6 h** afin d'être collectés.
- Pour les **collectes du soir** : vos bacs doivent être sortis pour **19 h**.
- Veillez à présenter vos bacs les **poignées vers la route**.
- **Après la collecte, veillez à rentrer votre bac** pour ne pas gêner la circulation, ne pas porter atteinte à la propreté, à la salubrité et à l'esthétique.
- Pensez à nous signaler **tout changement concernant votre foyer** (déménagement, naissance, décès...) afin de réadapter la taille de vos bacs, si nécessaire.
- Les bacs mis à votre disposition pour vos déchets sont **la propriété d'Ardenne Métropole**. Par conséquent, si vous déménagez, vous devez laisser les bacs sur place.
- Pour toutes demandes relatives aux déchets, vous pouvez prendre contact avec le service correspondant à votre secteur de collecte ci-dessous :



# POUR NOUS CONTACTER



**Service de Gestion des Déchets**  
49 avenue Léon Bourgeois – BP30559  
08003 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex  
Tél. : 03 24 57 83 20  
E-mail : [dechets@ardenne-metropole](mailto:dechets@ardenne-metropole)  
[www.ardenne-metropole.fr](http://www.ardenne-metropole.fr)

---



13, rue Camille Didier  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tél. : 03 24 55 52 06  
E-mail : [contact@valodea.fr](mailto:contact@valodea.fr)  
[www.valodea.fr](http://www.valodea.fr)